

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1385

30 mai 2015

SOMMAIRE

4C Holding S.A.	66437	Harting Führungs AG	66434
AGT Investissement S.A.	66434	Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S.	66480
Canal House International Holding S.à r.l., SPF	66450	Lemanik Asset Management S.A.	66442
Casiopea Ré S.A.	66441	Live In the World S.A.	66437
Casiopea Ré S.A.	66440	LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l.	66436
Casiopea Ré S.A.	66440	Lux Finances Corporate S.A.	66436
CB Lux S.à r.l.-FIS	66439	Lux Finance Trust S.A.	66437
Celula Loft Living S.à r.l.	66438	M.A.R. International S.A.	66436
CEP Holdings S.à r.l.	66440	M.I.3. S.A.	66436
CHIRIAC Engineering S.à r.l.	66441	MM Ventures SCS	66466
CLS Investments S.à r.l.	66444	Moovs S.à r.l.	66434
Clyde Union (Holdings) S.à r.l.	66439	MPL Management Holdings S. à r.l.	66455
Coditel Management S.à r.l.	66441	NCM Investment Company S.à r.l.	66464
COMPUTER & IT Services Sàrl	66439	New Café In S.à r.l.	66435
Comsup S. à r.l.	66440	Noya S.A.	66435
Crèche Il Nido S.à r.l.	66441	Oryx Asset S.A.	66469
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.	66435	PB International S.A.	66434
Deutsche Postbank International S.A.	66434	Pecunia Invest S.A.	66434
DS Trans Lux s.à r.l.	66447	Rhine Luxembourg 3 S.C.S.	66435
Easy Conso Sàrl	66443	SIPL Holdco S.à r.l.	66438
GIP-Lux S.à r.l.	66442	Trenspott S.A.	66438
Grandica du Luxembourg S.A.	66480	Vistra Holdings S.à r.l.	66435
		Vita (Lux V) S.à r.l.	66442

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 33.410.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015052832/9.
(150060761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

**PB International S.A., Société Anonyme,
(anc. Deutsche Postbank International S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 7 avril 2015.
Référence de publication: 2015053186/10.
(150060333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pecunia Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 38.344.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015053188/10.
(150060850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Harting Führungs AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 170.749.

Les Comptes Annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2015.
Pour la Société
Référence de publication: 2015053014/11.
(150060602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Moovs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 186.499.

Remplace la première version (Dépôt numéro L150059271, traité le 03/04/2015 à 14:48:14)

Extrait des résolutions prises par le gérant unique au siège social le 31 mars 2015:

1) Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg au 233-241, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOOVs S.à r.l.

Référence de publication: 2015053135/14.

(150060554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052944/9.

(150060876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

New Café In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 14, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 65.694.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015053142/10.

(150060932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Rhine Luxembourg 3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 185.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053208/10.

(150060924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Noya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.255.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015053148/12.

(150060385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Vistra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.051.188,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 148.920.

EXTRAIT

En date du 1^{er} avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Bart Deconinck, en tant que gérant de la Société, est constatée avec effet au 18 mars 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053320/13.

(150060300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Lux Finances Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015053785/9.
(150061537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puit Romain.
R.C.S. Luxembourg B 188.678.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2015.
Référence de publication: 2015053782/10.
(150060998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.536.

Il est porté à la connaissance aux tiers que le représentant permanent de la société administrateur, MATINVEST a été changé.

Monsieur Jérôme Dhamelinourt, né le 4 décembre 1976 à Paris (France), demeurant à 7, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg, est désigné comme son représentant permanent à partir du 19 mai 2014.

Le 9 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015053797/13.

(150061841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015053794/22.

(150061251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Live In the World S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 164.376.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur DE OLIVEIRA MADALENO SOBRINHO Alvaro

Né le 19 juin 1962 à Angola, Portugal

Route du Village 12

CH-1184 Luins

Suisse

Luxembourg, le 08.04.2015.

Pour Live in the World S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015053779/17.

(150060987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Lux Finance Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 176.651.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 30 décembre 2014.

Il a été décidé de:

1. D'accepter la démission de la société anonyme Eurofinance Corp S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le n° 175.257, dont le siège social est à L-1463 Luxembourg, 29 rue de Fort Elisabeth, représenté par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo)

2. Nommer Monsieur Mark Klein, pré-qualifié, né à Saintry-sur-seine (France) le 11 avril 1946, demeurant au 69/3 Avenue Winston Churchill B-1180 Bruxelles, en son remplacement, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Ces décisions n'empportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015053784/18.

(150061134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

4C Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.155.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

—
Par jugement rendu en date 11 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société 4C HOLDING S.A. (B 101155), avec siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge et liquidateur Maître Sébastien LIMAT, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de créance avant le 31 décembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Maître Sébastien LIMAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2015054078/19.

(150061773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Trenspott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 188.682.

—
Extrait de l'assemblée générale en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 7, Val Sainte Croix L- 1371 Luxembourg au 25, rue Pierre Federspiel L - 1512 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

TRENSPOTT S.A.

Signature

Référence de publication: 2015054027/14.

(150061724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 66.685.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2014

L'associée unique de la société à responsabilité limitée «CELULA LOFT LIVING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.685 (la «Société»), à savoir:

- La Société à responsabilité limitée «ZIMMER INVESTMENT S.à r.l.» ayant son siège social à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 113.094, ici représentée par Monsieur Pascal ZIMMER.

a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc BOCK en tant que gérant technique de la société.

Référence de publication: 2015054206/16.

(150062132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SIPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.963.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015

En date du 7 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SIPL Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053979/24.

(150061194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

COMPUTER & IT Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.955.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2015

Résolution unique prise par l'associé unique:

1^{ère} Résolution:

Changement de l'adresse professionnelle de l'associé unique de L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange à L-7240 Bereldange, 26, Route de Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour extrait conforme
COMPUTER & IT Services SARL
YERNAUX Michael
Gérant

Référence de publication: 2015054214/17.

(150062487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.806.742,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.256.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 30 mars 2015

Le 30 mars 2015, l'associé unique de Clyde Union (Holdings) S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. Kevin Lilly en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- De nommer Mr. Stephen Tsoris, ayant son adresse professionnelle à 13320, Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 Avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2015054184/18.

(150061814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 74.646.553,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.295.

—
EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, gérant unique de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015054205/19.

(150062287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Comsup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.849.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054193/10.

(150062285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.608.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEP Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015054207/11.

(150062358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.154.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 101^{ème} Conseil d'Administration qui s'est tenue à Zurich, le jeudi 19 février 2015 à 15h00

9. Divers

- Modification de siège social de la Société

Le Conseil approuve le changement de siège social de la Société suite au déménagement des bureaux de la Société. Le nouveau siège social s'établira au 23, Avenue Monterey, 3^{ème} étage L-2163 Luxembourg.

L'adresse du Délégué à la gestion Journalière VILLAMOR GARCIA Alvaro change de 26 avenue Louvigny L-1946 pour la nouvelle adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, 3^{ème} étage L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2015054204/15.

(150062306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 28.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 septembre 2014

1. Ratification de la nomination d'un nouveau gérant

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur et Président du conseil de gérance M. Alvarez Carril José Fermin né le 03/11/1967 et demeurant à 76 Calle Brujula 28023 Madrid Espagne) en substitution de M. GOMEZ MIGUELAÑEZ Juan José, avec effet au 8 Juillet 2014. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2014 et qui se tiendra en 2015

2. Nomination d'un nouveau gérant

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur M. AUGUSTO PEREZ ARBIZU, né le (Distrito Telefónica - Edificio Oeste 2, Ronda de la Comunicación S/N 28050 Madrid Espagne) en substitution de M. Sánchez Juan José Gil, avec effet au 8 Juillet 2014. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2014 et qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2015054203/18.

(150062306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Coditel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054185/9.

(150062356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Crèche II Nido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4418 Soleuvre, 110, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 161.759.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SOAK TRUST S.A.

Référence de publication: 2015054217/11.

(150062177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

CHIRIAC Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 163.171.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 6, Routstrach L - 6992 Oberanven au 90, rue Andethana L - 6970 Hostert à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

CHIRIAC ENGINEERING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015054208/14.

(150062393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg mercredi, le 16 avril 2014

6 L'Assemblée décide de reconduire les mandats comme gérants de Monsieur PERRENOUD Pierre née le 24/04/1935 à Langnau am Albis ZH en Suisse et demeurant au 35 Plattenstrasse 8810 Horgen en Suisse jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2014 et qui se tiendra en 2015.

et de Monsieur BIERRY Arnaud née le 12/11/1953 à Paris en France et demeurant au 23 avenue Monterey L- 2163 à Luxembourg au Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2014 et qui se tiendra en 2015.

et de Monsieur RODRIGUEZ COCINA Carlos Alberto née le 23/07/1971 à Oviedos Asturias en Espagne et demeurant au 20 avenue des Arts 1000 Bruxelles en Belgique jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2014 et qui se tiendra en 2015.

3 L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG (7 Parc d'activité Syrdall 7 L-5365 Munsbach RCSL: B47771) en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2015054201/20.

(150062306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

GIP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 109.623.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 7, Val Sainte Croix L - 1371 Luxembourg au 25, rue Pierre Federspiel L - 1512 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

GIP-LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053648/14.

(150061741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.614.

—
Par résolutions prises en date du 25 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 26 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 26 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015053322/15.

(150060983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Lemanik Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.870.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 7 avril 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Gianluigi SAGRAMOSO, avec adresse professionnelle au 2/A Via Trevano - CH-6900 Lugano, Suisse;

- Carlo SAGRAMOSO, avec adresse professionnelle au 2/A Via Trevano - CH-6900 Lugano, Suisse;

- Philippe MELONI, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015053774/25.

(150061631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Easy Conso Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 196.024.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Romuald GAUTHIER, chef d'entreprise, demeurant à F-57155 Marly (France), 109, rue Ghandi;
- 2) Sébastien SCHECK, gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 56, rue Saint Ladre, tous deux ici non présents mais représentés par Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, en vertu de deux procurations en date des 10 et 11 mars 2015,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EASY CONSO SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de conseil en publicité, tous travaux de création, tous travaux de gestion de budgets publicitaires et toutes activités à caractère publicitaire et de communication.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soient de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGTCINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Romuald GAUTHIER, susdit, cinquante parts sociales	50
2) Sébastien SCHECK, susdit, cinquante parts sociales	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès lors à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentés comme il est dit ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
* Sébastien SCHECK, gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 56, rue Saint Ladre.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:
* Romuald GAUTHIER, chef d'entreprise, demeurant à F-57155 Marly (France), 109, rue Ghandi.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LA MENDOLA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 9529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054249/75.

(150062373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

CLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.183.

In the year two thousand and fifteen, on seventh day of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS Luxembourg S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 10,200,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg under the number B 110.163 (the "Shareholder") here represented by Mr Ismaïl JABRI, jurist, professionally residing in L-2673 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 18 December 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of CLS Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg under the number B 125.183 (the "Company") incorporated by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 9 March 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 898 dated 16 May 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1935 dated 7 August 2008.

The shareholders represented at the present meeting acknowledge and accept to hold the present extraordinary general meeting of the shareholders at the office of the undersigned notary, Maître Martine Schaeffer.

Such decision being justified by material circumstances, which prevent the holding of the present extraordinary general meeting of shareholders at the registered office of the Company as provided for in the articles of incorporation of the Company.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the Shareholder of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Increase the share capital by EUR 5,100,000.- (five million one hundred thousand Euros) by the issuance of 204,000 (two hundred and four thousand) shares in order to increase the capital from its actual amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares to EUR 5,112,500.- (five million one hundred and twelve thousand five hundred Euros) represented by 204,500 (two hundred four thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

2. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at five million one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 5,112,500.-), represented by two hundred four thousand and five hundred (204,500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share”;

3. Subscription and payment of 204,000 (two hundred and four thousand) newly issued shares and payment of the issue price by a cash contribution of EUR 5,100,000.- (five million one hundred thousand Euros);

4. Miscellaneous.

The Shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the share capital by the amount of EUR 5,100,000.- (five million one hundred thousand Euros) by the issuance of 204,000 (two hundred and four thousand) shares in order to increase the capital from its actual amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares to EUR 5,112,500.- (five million one hundred and twelve thousand five hundred Euros) represented by 204,500 (two hundred four thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

Subscription and payment

Thereupon the Shareholder, duly represented as stated above, declared to subscribe 204,000 (two hundred and four thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, and to make a payment in full for such shares by a contribution in cash of EUR 5,100,000.- (five million one hundred thousand Euros).

All the 204,000 (two hundred and four thousand) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of EUR 5,100,000.- (five million one hundred thousand Euros) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- CLS Luxembourg S.à r.l.: 204,500 (two hundred four thousand and five hundred) shares.

Fourth resolution

It is hereby resolved to amend article 4, first paragraph, of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at five million one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 5,112,500.-), represented by two hundred four thousand and five hundred (204,500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.”

Fifth resolution

The Shareholder resolved to authorise and empower any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to execute and deliver, under his/her/its sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued shares in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately three thousand nine hundred Euro (EUR 3,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am siebten Januar.

Ist Erschienen

vor Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg:

CLS Luxembourg S.à.r.l., eine "société à responsabilité limitée", mit eingetragenem Sitz in 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 10.200.000.- Euro, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) unter der Nummer B 110.163 (der "Anteilsinhaber"), hier vertreten durch Herr Ismaïl JABRI, Jurist, mit beruflicher Adresse in L-2673 Luxemburg, 8, rue Sainte Zithe, Grossherzogtum Luxemburg, kraft einer privaten Vollmachtsurkunde vom 18. Dezember 2014.

Die genannte Vollmacht, die ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie durch die unterzeichnete Notarin unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Eintragung beigelegt.

Die erschienene Partei, die wie oben angegeben vertreten ist, hat die unterzeichnete Notarin ersucht, Folgendes zu protokollieren:

Die erschienene Partei ist der Alleinanteilsinhaber der CLS Investments S.à r.l., eine "société à responsabilité limitée" nach luxemburgischem Recht mit einem Gesellschaftskapital von 12 500,- Euro, mit eingetragenem Sitz in 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) unter der Nummer B 125.183 (die "Gesellschaft"), gegründet durch notarielle Urkunde von Notar Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 898 vom 16. Mai 2007.

Die Satzung wurde zuletzt durch den Notar Maître Marc LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 27. Juni 2008 geändert, so wie im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1935 vom 7. August 2008 veröffentlicht.

Der bei dem heutigen Termin anwesende Anteilsinhaber, so wie vertreten, erkennt an und stimmt zu, dass die heutige ausserordentliche Versammlung der Anteilsinhaber im Büro der unterzeichneten Notarin, Maître Martine Schaëffer abgehalten wird.

Diese Entscheidung rechtfertigt sich dadurch, dass materielle Umstände vorliegen, die das Abhalten der ausserordentlichen Generalversammlung am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, wie in der Satzung vorgesehen, verhindern.

Die erschienene Partei, die wie oben angegeben vertreten ist, hat erklärt und die unterzeichnete Notarin ersucht festzustellen, dass die Tagesordnung des Anteilsinhabers der Gesellschaft wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 5.100.000,- EUR (fünf Millionen einhunderttausend Euro) durch Ausgabe von 204.000 (zweihundertviertausend) Anteilen um das Kapital von seinem jetzigen Betrag von 12 500, - EUR (zwölf-tausendfünfhundert Euro) in Form von 500 (fünfhundert) Anteilen auf den Betrag von 5.112.500,- EUR (fünf Millionen einhundertzwölf-tausendfünfhundert Euro), in Form von 204.500 (zweihundertviertausendfünfhundert) Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils 25 EUR (fünfundzwanzig Euro) zu erhöhen;

2. Darausfolgende Abänderung von Artikel 4, erster Paragraph der Satzung wie folgt:

Art. 4. Kapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft wird auf fünf Millionen einhundertundzwölf-tausendfünfhundert Euro (5.112.500,- EUR) in Form von zweihundertviertausendfünfhundert (204.500) Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils 25 EUR (fünfundzwanzig) festgesetzt;

3. Zeichnung und Zahlung von 204.000 (zweihundertviertausend) neu ausgegebenen Anteilen und Zahlung des Ausgabepreises durch eine Bareinlage von 5.100.000,- EUR (fünf Millionen einhunderttausend Euro);

4. Verschiedenes

Der Anteilsinhaber der Gesellschaft, nachdem er anerkannt hatte, dass er umfassend über die vorgehende Tagesordnung informiert ist und auf die Ankündigung der Versammlungseinberufung verzichtet, hat dann folgende Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Es wird hierdurch beschlossen, das Gesellschaftskapital um 5 100 000,- EUR (fünf Millionen einhunderttausend Euro) in Form von 204 000 (zweihundertviertausend) Anteilen zu erhöhen, um das Kapital von 12 500, - EUR (zwölf-tausend-fünfhundert) in Form von 500 (fünfhundert) Anteilen auf 5 112 500 (fünf Millionen einhundertzwölf-tausendfünfhundert), in Form von 204 500 (zweihundertviertausendfünfhundert) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils 25 EUR (fünf-undzwanzig) zu erhöhen.

*Zweiter Beschluss
Zeichnung und Zahlung*

Daraufhin hat der Anteilshaber, der wie oben festgestellt ordnungsgemäss vertreten ist, erklärt, dass er die 204.000 Anteile (zweihundertviertausend) mit einem Nominalwert von jeweils 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro) zeichnet und zu diesem Zwecke insgesamt eine Bareinlage von 5.100.000,- EUR (fünf Millionen einhunderttausend Euro) leistet.

Sämtliche 204.000 (zweihundertviertausend) neue Anteile wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von 5.100.000,- EUR (fünf Millionen einhunderttausend Euro) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Dritter Beschluss

Infolge der oben genannten Kapitalerhöhung, wird protokolliert, dass die Anteilshaberschaft Folgende ist:
CLS Luxemburg S. à r. l.: 204 500 (zweihundertviertausendfünfhundert) Anteile.

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 4, erster Paragraph der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 4. Kapital. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wird auf fünf Millionen einhundertundzwölftausendfünfhundert Euro (5.112.500,- EUR) in Form von zweihundertviertausendfünfhundert (204.500) Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils 25 EUR (fünfundzwanzig Euro) festgesetzt.

Fünfter Beschluss

Der Anteilshaber hat beschlossen, jeden Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, allein handelnd, mit vollumfänglicher Substitutionsmacht, im Namen der Gesellschaft, durch seine oder ihre Unterschrift, jegliches im Zusammenhang mit den durch die Gesetze des Grossherzogtums Luxemburg zu den Dokumentations- und Eintragungspflichten notwendige oder nützliche Dokument und insbesondere die neu ausgegebenen Anteile in das Register der Gesellschaft einzutragen, aus- und zuzustellen.

Kosten

Der gesamte Betrag der Kosten, Vergütung oder Ausgaben, der der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde in Rechnung gestellt wird, wird auf etwa dreitausendneuhundert Euro (EUR 3.900.-) geschätzt.

Erklärung

Die unterzeichnete Notarin, die Englisch versteht und spricht, bestimmt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Fassung abgefasst ist. Auf Antrag dieser erschienenen Partei wird festgelegt, dass im Falle eines Unterschiedes zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung ausschlaggebend ist.

Worüber Urkunde, in Luxemburg an dem zu Beginn dieser Urkunde, genannten Datum abgefasst wurde.

Das Dokument wurde der erschienenen Partei vorgelesen, die die Originalurkunde zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: I. Jabri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 janvier 2015. 2LAC/2015/1214. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054210/175.

(150062417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

DS Trans Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.999.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Patricia THOMAS, sans emploi, née à Bussang (France) le 25 juin 1958, demeurant à F-66420 Le Barcares, 1, Impasse La Tartane,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Sabrina POPPA, ci-après qualifiée sub 4), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 février 2015, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2) Monsieur Marcel DEGRANGE, affréteur, né à Marange-Silvange (France) le 16 avril 1964, demeurant à F-57580 Hery, 69L, rue Principale.

3) Madame Cendrine DAGOGNET, femme au foyer, née à Mont-Saint-Martin (France) le 15 mai 1975, demeurant à F-57580 Hery, 69L, rue Principale.

4) Madame Sabrina POPPA, gérante de société, née à Remiremont (France) le 30 décembre 1980, demeurant à F-68360 Soultz, 3, rue du Kageneck.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "DS TRANS LUX s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'affrètement, le courtage, le conseil et les activités d'intermédiaire dans les opérations de transport.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Patricia THOMAS, préqualifiée,	
vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Marcel DEGRANGE, préqualifié,	
vingt-cinq parts sociales	25
3) Madame Cendrine DAGOGNET, préqualifiée,	
vingt-cinq parts sociales	25
4) Madame Sabrina POPPA, préqualifiée,	
vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Marcel DEGRANGE, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Sabrina POPPA, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: POPPA, DEGRANGE, DAGOGNET, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054242/143.

(150061961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF, with registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 70.420 (NIN 2010 2450 869),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, then residing in Luxembourg, on the 9th of June 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 677 of September 9, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the partners on the 30th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 17th of June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1189 of November 11, 2005;

- by deed of the undersigned notary on the 27th of December, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 619 of April 1st, 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 12th of April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1483 of July 6, 2011;

- by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, acting in replacement of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on the 4th of September 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2405 of September 30, 2013 The corporate capital is set at thirty-two thousand seven hundred fifty-

one Euro and fifty-nine Cents (EUR 32.751,59), represented by sixteen thousand six hundred (16.600) shares with no par value.

THERE APPEARED:

The company Ludershof B.V., having its registered office at NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1, registered with the Dutch Trade and Companies' Register under the number 33305583,

here represented by Mr. Rob Sonnenschein, director, whose professional address is in L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney given under private seal on March 23, 2015.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Approval of the accounts established on December 31, 2014.

2.- Adoption of the Dutch nationality by the company and transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to Soest (the Netherlands). The change of nationality and the transfer of the registered office do neither fiscally nor legally cause the dissolution of the Company, this however under the suspensive condition of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

3.- Establishment of the registered office of the company at NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1.

4.- Transformation of the Company into a limited liability company under Dutch Law and complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them with the Dutch Law.

5.- Acceptance of the resignation, with discharge, of the current Managers with effect from the day of registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

6.- Appointment of Mr. Gerard Jacobus Brink, residing at Lijsterbeslaan 10, B-2950 Kapellen and Mr. Franciscus Aloysius van Kesteren, residing at Graaf Lodewijklaan 18, NL-8064 AW Zwartsluis, as managers of the Company, with effect from the day of registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

7.- Empowerment and authorisation of the newly appointed managers, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with the Dutch Law, including without limitation, the authority to proceed to the amendment to the Company's articles of association for the purposes of compliance with the Dutch Law.

8.- Empowerment and authorization to any employee of the office of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg) to proceed with the deregistration of the Company with the Luxembourg Trade and Companies' Register, on the basis of proof of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

9.- Items 2,3,4, 5, 6, 7 and 8 of the agenda of the meeting will be taken under the suspensive condition of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves the accounts established on December 31, 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to Soest (the Netherlands).

Further to this resolution, the Company shall adopt the Dutch nationality, in accordance with the Dutch Law, and shall continue its activity according to the Dutch Law under the form of a limited liability company and under the name of «CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING B.V.».

The change of nationality and the transfer of the registered office do neither fiscally nor legally cause the dissolution of the Company, this however under the suspensive condition of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

The Sole Shareholder resolved that according to Luxembourg law, the transfer of the registered office, as well as the transfer of the statutory and administrative office and place of effective management to another country, shall not cause the creation of a new company, even from a tax perspective, as long as the law of the host country adopts the same principle, which is the case for the Netherlands.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to establish the registered office of the company at NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transform the Company, currently existing as a limited liability company under Luxembourg law, into a limited liability company under Dutch Law, and to amend the articles of association of the Company accordingly to the extent necessary so as to conform them to Dutch Law.

A copy of the articles of association in Dutch language, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

It is understood that the legal requirements set forth under Dutch Law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Dutch law need to be accomplished.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation, with discharge, of the current Managers of the Company, with effect from the day of registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company, with effect from the day of registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register:

- Mr. Gerard Jacobus Brink, residing at Lijsterbeslaan 10, B-2950 Kapellen.
- Mr. Franciscus Aloysius van Kesteren, residing at Graaf Lodewijklaan 18, NL-8064 AW Zwartsluis.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to empower and authorise the newly appointed managers of the Company (as identified in the Sixth Resolution above), each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with the Dutch Law, including without limitation, the authority to proceed to the amendment to the Company's articles of association for the purposes of compliance with the Dutch Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to empower and authorise any employee of the office of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg) to proceed with the deregistration of the Company with the Luxembourg Trade and Companies' Register, on the basis of proof of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

Suspensive condition

Items 2,3,4, 5, 6, 7 and 8 of the agenda of the meeting will only be taken under the suspensive condition of the appropriate registration of the Company with the Dutch Trade and Companies' Register.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par devant nous Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.420 (NIN 2010 2450 869),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 677 du 9 septembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 30 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 11 novembre 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 1^{er} avril 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1483 du 6 juillet 2011;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2405 du 30 septembre 2013.

Le capital social est fixé à trente-deux mille sept cent cinquante-et-un Euros et cinquante-neuf Cents (EUR 32.751,59), représenté par seize mille six cents (16.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

A COMPARU:

La société Ludershof B.V., ayant son siège social à NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 33305583,

ici représentée par Mr. Rob Sonnenschein, directeur, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée en date du 23 mars 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et qu'elle détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1.- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

2.- Adoption de la nationalité néerlandaise par la société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Soest (Pays-Bas).

Le changement de nationalité et le transfert du siège social n'entraîne ni fiscalement ni légalement la dissolution de la Société, ceci cependant sous la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais.

3.- Établissement du siège social à NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1.

4.- Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation néerlandaise.

5.- Acceptation de la démission, avec décharge, des gérants actuellement en fonction, avec effet au jour de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais.

6.- Nomination de Mr. Gerard Jacobus Brink, demeurant à Lijsterbeslaan 10, B-2950 Kapellen et Mr. Franciscus Aloysius van Kesteren, demeurant à Graaf Lodewijklaan 18, NL-8064 AW Zwartsluis, en tant que gérants de la Société, avec effet au jour de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais.

7.- Octroi du pouvoir et de l'autorisation aux gérants nouvellement nommés, chacun agissant individuellement, afin de parvenir au transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas et de réaliser toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requises à la finalisation du transfert conformément au droit néerlandais, y compris mais sans s'y limiter, l'autorité de procéder à la modification des statuts de la Société dans le but de se conformer au droit néerlandais.

8.- Octroi du pouvoir et de l'autorisation à tout employé de l'étude de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) de procéder au désenregistrement de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois, sur base de la preuve de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais.

9.- Les points 2,3,4,5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour seront pris sur la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Soest (Pays-Bas).

Le changement de nationalité et le transfert du siège social n'entraîne ni fiscalement ni légalement la dissolution de la Société, ceci cependant sous la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais.

Suite à cette résolution, la Société adoptera la nationalité néerlandaise, conformément à la loi néerlandaise, et continuera son activité, conformément à la loi néerlandaise sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous le nom de «CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING B.V.».

Le changement de nationalité et le transfert du siège social n'entraîne ni fiscalement ni légalement la dissolution de la Société, ceci cependant sous la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais.

L'Associé Unique a décidé qu'en application de la loi luxembourgeoise, le transfert du siège social, ainsi que le transfert du siège statutaire et administratif et du siège de direction effectif vers un autre pays, n'entraîne pas la création d'une nouvelle société, même d'un point de vue fiscal, à condition que la loi du pays d'accueil adopte le même principe, ce qui est le cas pour les Pays-Bas.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social à NL-3762 EA Soest, Koningsweg 1.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la Société existant actuellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais et, si nécessaire, de modifier les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation néerlandaise.

Une copie des statuts en langue néerlandaise, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Il est entendu que les formalités prévues par la législation néerlandaise pour l'adoption de ces statuts conformes à la législation néerlandaise devront être accomplies.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission, avec décharge, des gérants actuellement en fonction, avec effet au jour de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au jour de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais:

- Monsieur Gerard Jacobus Brink, demeurant à Lijsterbeslaan 10, B-2950 Kapellen.
- Monsieur Franciscus Aloysius van Kesteren, demeurant à Graaf Lodewijklaan 18, NL-8064 AW Zwartsluis.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pouvoir et d'autoriser les gérants nouvellement nommés, chacun agissant individuellement, afin de parvenir au transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas et de réaliser toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requises à la finalisation du transfert conformément au droit néerlandais, y compris mais sans s'y limiter, l'autorité de procéder à la modification des statuts de la Société dans le but de se conformer au droit néerlandais.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pouvoir et d'autoriser tout employé de l'étude de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) de procéder au désenregistrement de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois, sur base de la preuve de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés néerlandais.

Condition suspensive

Les points 2,3,4,5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour seront pris sur la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054198/249.

(150062237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

MPL Management Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.958.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) William Anthony JONES, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, Avocat, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy given.
- 2) Antonio Robert THOMAS, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, Avocat, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy given.
- 3) Keith BURMAN, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, Avocat, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy given.

The said proxies, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Said proxyholder, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "MPL Management Holdings S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "MPL Management Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner in, creation, development, licensing or sub-licensing of, any trademarks or other intellectual property rights of any nature as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500) divided into thirteen thousand five hundred (13,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety

will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm provided that such personal interest are disclosed.

Any Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transactions and such Manager's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of managers a Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving MPL Group or any affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers at its discretion.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15th day of the month of May at 14:00 (Luxembourg time) of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law and who shall carry out the duties prescribed by the relevant laws and regulations. The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period determined by such meeting and until its successor is elected.

The approved statutory auditor in office may be removed by the shareholders.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Aggregate Nominal Value	Subscription Price (Euro)
M. William Anthony Jones	10,820	10,820	10,820
M. Antonio Robert THOMAS	1,340	1,340	19,590

M. Keith BURMAN	1,340	1,340	19,590
Total	13,500	13,500	50,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary. An amount of three thirteen thousand five hundred Euros (€13,500) shall be allocated to the share capital account and the remainder, being an amount of thirty-six thousand five hundred Euros (EUR 36,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Mr William Anthony JONES, with professional address at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, born on 11 February 1963, in New York, USA.
 - Mr Joaquin BACARDI, with professional address at 200 Road, 165 Km 6.2, Catano, Puerto Rico 00969, born on 4 October 1965 in Santurce.
 - Mr Keith BURMAN, with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, born on 6 March 1970 in Cape Town, South Africa.
 - Mr Antonio Robert THOMAS, with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, born on 6 July 1971 in London, United Kingdom,
3. The first accounting period shall begin on the date of incorporation and end on 31 December 2015.
4. BDO Audit, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg RCS B 147.570, is designated as approved statutory auditor in charge of auditing the accounts of the Company. The mandate of the auditor shall be for an undetermined period until revoked by the shareholders.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) William Anthony JONES, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration.
- 2) Antonio Robert THOMAS, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée.
- 3) Keith BURMAN, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée.

Les procurations pré mentionnées, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

La mandataire, en qualités qu'il agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «MPL Management Holdings S.à r.l.» qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par la présente entre les souscripteurs et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MPL Management Holdings S. à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs de toute espèce et à la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit, la création, le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences de marques ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit ainsi qu'à la détermination, l'administration, le développement et la gestion son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des associations et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger. Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents Euros (€ 13,500) divisé en treize mille cinq cents (13,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement par voie de conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par

écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement adoptées que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles adoptées par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de deux des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants de la Société aurait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité à condition qu'un tel intérêt personnel soit divulgué.

Tout gérant de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés. Ce paragraphe ne s'appliquera pas tant que la décision du conseil de gérance ou du gérant concerne des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque transaction que ce soit, en rapport avec MPL Group ou ses sociétés affiliées ou toute autre société ou entité telle que déterminée de temps à autre par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» comprendront, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le 15^{ème} jour du mois de mai de chaque année à 14:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels à la date de clôture de l'année sociale.

Les comptes annuels sont mis à disposition des associés au siège social de la Société.

L'audit des comptes annuels de la société sera confié à un réviseur d'entreprises agréé qui devra satisfaire aux exigences de la loi Luxembourgeoise, et qui exercera les fonctions prescrites par les lois et réglementations applicables. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période déterminée par l'assemblée et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué par l'assemblée des associés.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision adoptée en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Valeur nominale totale	Prix de souscription (Euro)
M. William Anthony Jones	10.820	10.820	10.820
M. Antonio Robert THOMAS	1.340	1.340	19.590
M. Keith BURMAN	1.340	1.340	19.590
Total	13.500	13.500	50.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant. Un montant de treize mille cinq cents euros (€13,500) sera alloué au capital de la Société et le solde, soit trente-six mille cinq cents euros (EUR 36,500) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Monsieur William Anthony JONES, avec adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, né le 11 février 1963, à New York, USA.
 - Monsieur Joaquin BACARDI, avec adresse professionnelle au 200 Road, 165 Km 6.2, Catano, Puerto Rico 00969, né le 4 octobre 1965 à Santurce.
 - Monsieur Keith BURMAN, avec adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, né le 6 mars 1970 à Cape Town, Afrique du Sud.
 - Monsieur Antonio Robert THOMAS, avec adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, né le 6 juillet 1971 à Londres, Royaume-Uni.

3. La première période sociale commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2015.

4. BDO Audit, ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg RCS B 147.570, est nommée comme réviseur d'entreprise agréé et sera en charge de l'audit des comptes de la Société. Le mandat de l'auditeur est conclu pour une durée indéterminée jusqu'à ce qu'il soit révoqué par les actionnaires.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. BURGNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10140. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053839/483.

(150061306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

NCM Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.332.

In the year two thousand and fifteen, on the second April.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Georgios Rokas, born in Kozani (Greece), on May, 23rd, 1974, and residing professionally at 59, Elaion, GR - Kifisia, Greece,

Mr. Christos Rokas, born in Mandra Attikis (Greece), on January 1st, 1931, and residing professionally at 59, Elaion, GR - Kifisia, Greece,

Mrs. Natalia Tzoumara, born in Athens (Greece), on April 9th, 1973, and residing professionally at 59, Elaion, GR - Kifisia, Greece,

(hereafter defined together as the “Members”)

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal on 30 March 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representatives of the appearing party will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to act that:

I. The Members own all the corporate capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name “NCM INVESTMENT COMPANY S.à r.l.”, having its registered office in 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186332, and having a corporate capital of one thousand Euro (EUR 100.000) incorporated by deed enacted by Francis Kessler, notary residing on Esch-sur-Alzette, on 11 March 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1664 of 27 June 2014 (hereafter the “Company”).

II. The corporate capital of the Company is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000), represented by one thousand (1,000) corporate units (the “Corporate Units”) in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The corporate capital of the Company is held as follows:

- Mr. Georgios Rokas owns six hundred eighty (680) Corporate Units representing sixty eight percent (68%) of the Company's corporate capital;
- Mr. Christos Rokas owns fifty (50) Corporate Units representing five percent (5%) of the Company's corporate capital;
- Mrs. Natalia Tzoumara owns two hundred seventy (270) Corporate Units representing five percent (27%) of the Company's corporate capital.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Members resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred thousand Euros (EUR 400,000) to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to five hundred thousand Euros (EUR 500,000) by the creation and issuance of four thousand (4,000) Corporate Units in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each (the “New Corporate Units”), and vested with the same rights and obligations as the existing Corporates Units.

Subscription - Payment

The Members declare to subscribe for the New Corporate Units as follows:

- Mr. Georgios Rokas declares to subscribe two thousand seven hundred and twenty (2,720) of the New Corporate Units for a total subscription price of two hundred seventy two thousand Euros (EUR 272,000) and to fully pay them by a contribution in cash of an amount of two hundred seventy two thousand Euros (EUR 272,000);
- Mr. Christos Rokas declares to subscribe one thousand two hundred and eighty (1,280) of the New Corporate Units for a total subscription price of one hundred twenty eight thousand Euros (EUR 128,000) and to fully pay them by a contribution in cash of an amount of one hundred twenty eight thousand Euros (EUR 128,000);

- Mrs. Natalia Tzoumara declares not wishing to subscribe any New Corporate Units.
The amount of four hundred thousand Euros (EUR 400,000) is at the disposal of the Company.

Second resolution

The Members resolve that pursuant to the above amendments, article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association is restated and shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The corporate capital is set at five hundred thousand Euros (EUR 500,000), represented by five thousand (5,000) corporate units in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'Avril.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Mr. Georgios Rokas, né à Kozani (Grèce), le 23 mai 1974, et résidant professionnellement au 59, Elaion, GR - Kifisia, Grèce,

Mr. Christos Rokas, né à Mandra Attikis (Grèce), le 1^{er} janvier 1931, et résidant professionnellement au 59, Elaion, GR - Kifisia, Grèce,

Mrs. Natalia Tzoumara, né à Athènes (Grèce), le 9 avril 1973, et résidant professionnellement au 59, Elaion, GR - Kifisia, Grèce,

(Ci-après définis comme les «Associés»)

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 30 mars, 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Associés possèdent l'entière du capital social de la société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NCM INVESTMENT COMPANY S.à r.l.», ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 186332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 11 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1664 du 27 juin 2014 (ci-après la «Société»).

II. Le capital de la Société est fixé à cent mille euros (100.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur comptable de cent euros (100 EUR) chacune (collectivement les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement et libérées.

III. Le capital social de la Société est réparti comme suit:

- M. Georgios Rokas détient six cent quatre-vingt (680) Parts Sociales, représentant soixante-huit pourcents (68%) du capital social de la Société;

- M. Christos Rokas détient cinquante (50) Parts Sociales, représentant cinq pourcents (5%) du capital social de la Société;

- Mme. Natalia Tzoumara détient deux cent soixante-dix (270) Parts Sociales, représentant vingt-sept pourcents (27%) du capital social de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (400.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR) à cinq cent mille euros (500.000 EUR) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur comptable de

cent euros (100 EUR) chacune (les «Nouvelle Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes.

Souscription - Libération

Les Associés déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- M. Georgios Rokas déclare souscrire deux mille sept cent vingt (2,720) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de deux cent soixante-douze mille euros (EUR 272.000), libéré intégralement par apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-douze mille euros (EUR 272.000);

- M. Christos Rokas déclare souscrire mille deux cents quatre-vingt (1,280) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000), libéré intégralement par apport en numéraire d'un montant de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000);

- Mme Natalia Tzoumara déclare ne pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Le montant de quatre cent mille euros (400.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite aux changements ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur comptable de cent Euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/04/2015. Relation: EAC/2015/7961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053848/140.

(150061433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

MM Ventures SCS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 305.859.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 180.302.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(i) Mrs. Renata Kaczynska, born on 23 July 1971 in Zambrow (Poland), residing 4, Stary Laskowiec, PL - 18-300 Zambrow (the "Unlimited Shareholder");

(ii) Mr. Pawel Kaczynski, born on 20 November 1967, residing 4, Stary Laskowiec, PL - 18-300 Zambrow (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder, the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "MM Ventures SCS", a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 180.302, incorporated by a deed enacted by Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2013, and published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Memorial”) number 2768 dated November 6, 2013.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 25 September 2013 by Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Memorial number 3608, dated 28 November 2014.

II.- That the 1 (one) unlimited share and 3,058,589 (three million fifty-eight thousand five hundred eighty-nine) limited shares, each having a nominal value of PLN 100 (one hundred polish Zloty), representing the whole share capital of the Company, are represented so that it can be validly decided on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda is the following:

Agenda

- 1) Waiving of notice right;
- 2) Dissolution and liquidation of the Company;
- 3) Appointment of the Unlimited Shareholder as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting, acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirm that they consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution

It was unanimously resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution

It was unanimously resolved to appoint the Unlimited Shareholder as liquidator of the Company in accordance with article 22 of the articles of association of the Company (the “Liquidator”).

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

- the Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law;
- the Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Shareholders in kind or in cash at any time during the liquidation process;
- the Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies;
- the Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities;
- the Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances;
- the Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises;
- the Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead; and
- the Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire public établie à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Mme. Renata Kaczynska, née le 23 Juillet 1971 à Zambrow (Pologne), résidant au 4, Stary Laskowiec, PL - 18-300 Zambrow (l'Associé Commandité ");

(ii) Mr. Pawel Kaczynski, né le 20 Novembre 1967, résidant au 4, Stary Laskowiec, PL - 18-300 Zambrow (l'Associé Commanditaire", ensemble avec l'Associé Commandité, les "Associés"),

Ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de "MM Ventures SCS", une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 180.302, constituée selon un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 5 Septembre 2013, et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial") numéro 2768 en date du 6 novembre 2013.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 25 Septembre 2013 reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial numéro 3608, en date du 28 Novembre 2014.

II.- Que les 1 (une) part de commandité et 3.058.589 (trois millions cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts de commanditaire, chacune ayant une valeur nominale de 100 PLN (cent Zlotys polonais), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Commandité en tant que liquidateur de la Société pour la durée de la liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Alors que l'ordre du jour a été approuvé par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il a été unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été unanimement décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la placer en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de nommer l'Associé Commandité comme liquidateur de la Société conformément à l'article 22 des statuts de la Société (le "Liquidateur").

Il a été décidé d'accorder les pouvoirs suivants au liquidateur:

- Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs conformément aux articles 144 à 151 de la Loi;
- Le liquidateur dispose notamment du pouvoir de représenter la Société durant la procédure de liquidation, de disposer de tous les actifs, de régler le passif et de distribuer (de manière totale ou partielle) les actifs nets de la Société en nature ou en numéraire aux Associés à tout moment durant la procédure de liquidation;
- le liquidateur peut accomplir tout acte prévu à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir au préalable l'accord des Associés, ceci incluant l'apport ou la distribution des actifs de la Société à d'autres sociétés;
- le liquidateur peut distribuer une avance sur le boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société ait les fonds et actifs liquides suffisants pour régler ses dettes;

- le liquidateur peut gérer, avec ou sans paiement, tous les droits intangibles, privilégiés, gagés ou hypothéqués, les actions en résiliation, transcription, saisie, opposition ou autre actions d'entrave;
- le liquidateur peut, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner toutes les propriétés et droits mobiliers et/ou droits de la Société si le cas survenait;
- le liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place; et
- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, et pour un temps limité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes ou entités.

Aucun autre sujet n'étant à traiter par l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le présent acte notarié a été établi à Esch-sur-Alzette au jour tel qu'indiqué en en-tête du document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/04/2015. Relation: EAC/2015/7952. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053832/147.

(150061396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Oryx Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.970.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March,
Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared the following:

Stichting Oryx Asset, with registered office in De Entrée 99-107, NL-1101 HE Amsterdam, recorded with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 33093266,

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, on 18 March 2015,

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said appearer, represented as described above, has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "2004 Securitisation Law"), and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The company may have one or more shareholders. In case it has only one shareholder, the company will not be dissolved by the death, dissolution, liquidation or similar events which may affect the sole shareholder.

The company will exist under the name of "Oryx Asset S.A."

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no

effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2004 Securitisation Law, including, inter alia, the acquisition, holding and disposal of any assets and the assumption or divestment, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, existing or future, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the 2004 Securitisation Law.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks associated with them;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the 2004 Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes, certificates, warrants, other debt securities and any financial instruments, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives and foreign exchange transactions;
- in compliance with article 61(1) of the 2004 Securitisation Law, transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation; and
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the 2004 Securitisation Law.

The company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the 2004 Securitisation Law, to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€31,000) divided into thirty one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Compartments. The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors. Each holder of bonds, notes or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles of Incorporation by subscribing to these bonds, notes or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these Articles of Incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and may be allocated by decision of the board of directors on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of directors, Approved independent auditor(s)

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, in case the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the sole shareholder.

The company shall have at least one director at all times.

A director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the sole shareholder(or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years. They are eligible for re-election following that period. A director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders).

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholder(s) shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, e-mail, fax; or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such a meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other debt securities and instruments issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Approved Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more approved independent auditors.

The approved independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of June of each year, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable) (or any compartment of the company (if any) be liquidated), the liquidation of the company (or the relevant compartment) will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and non petition

Art. 23. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities and instruments issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities and instruments issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 24. Non Petition. No holder of any debt securities and instruments issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and/or completed and by the 2004 Securitisation Law.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2015.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2016.

Subscription and payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Payments
Stichting Oryx Asset	31,000 €	31	31,000 €
Total	31,000 €	31	31,000 €

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500 €).

Sole shareholder resolution

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors:

1. Nahima Bared, banker born in Thionville, France on 29 December 1977, whose professional address is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Daniel Bley, banker born in Ettelbruck, Luxembourg on 17 June 1979, whose professional address is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Kailash Ramassur, accountant, born in Mauritius on 13 July 1980, whose professional address is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

II) that the terms of office of the members of the board of directors of the Company will expire after the annual general meeting of the Company of the year 2020;

III) The registered office of the company is established at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

IV) The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

Deloitte Audit, a private limited liability (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 67.895

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Mondorf-les-Bains at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his usual name and first name, civil status and residence, the said person appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt mars,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Stichting Oryx Asset, avec siège social à De Entrée 99-107, NL-1101 HE Amsterdam, inscrite au Trade Register of the Chambers of Commerce sous le numéro 33093266,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 18 mars 2015;

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation de 2004»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Au cas où elle n'a qu'un seul actionnaire, la société ne sera pas dissoute par la mort, la dissolution, la liquidation ou d'autres événements similaires pouvant affecter l'actionnaire unique.

La société adopte la dénomination «Oryx Asset S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, et la Loi sur la Titrisation de 2004, en particulier, l'acquisition, la détention et la cession de tout actif, et la prise en charge ou l'aliénation, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances et autres actifs tels que des biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, des créances ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et aux risques leur étant associés;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, warrants, certificats, autres titres de dette et tout autre type de valeurs mobilières afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- entrer dans et entretenir des transactions portant sur des swaps, options, contrats et actifs financiers à terme, produits dérivés et taux de changes;
- en conformité avec l'article 61(1) de la Loi sur la Titrisation de 2004, transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante; et
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de Loi sur la Titrisation de 2004.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la Loi sur la Titrisation de 2004, qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Tout détenteur d'obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis par la société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces obligations, billets ou autres titres et instruments de dette ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des Statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil d'administration, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Titre III. - Conseil d'administration, Réviseur(s) d'entreprises agréés

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul associé, le conseil d'administration peut être réduit à un seul membre nommé par l'actionnaire unique.

La société aura au moins un administrateur en toutes circonstances.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles à l'expiration de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué à tout moment par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, email télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télex, email, télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télex, email ou télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective au conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire ou dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres titres et instruments de dette émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins de trois (3) administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composée d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Aussi longtemps qu'un associé unique détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'associé unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Titre V. - Exercice financier, Répartition des bénéfices

Art. 20. Exercice financier. L'exercice de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde des bénéfices annuels nets à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la société, la liquidation de la société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration pour chaque compartiment, respectivement qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et «interdiction d'initier certaines procédures»

Art. 23. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 24. Interdiction d'agir en faillite (non-petition clause). Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales ainsi que la Loi sur la Titrisation de 2004 trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux Statuts en 2016.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Stichting Oryx Asset	31.000 €	31	31.000 €
Total	<u>31.000 €</u>	<u>31</u>	<u>31.000 €</u>

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, ont été respectées.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500 €).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

1. Nahima Bared, banquier, née à Thionville, France le 29 décembre 1977, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Daniel Bley, banquier, né à Ettelbruck, Luxembourg le 17 juin 1978, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Kailash Ramassur, comptable, né à l'île Maurice le 13 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II) Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

III) Le siège social de la société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

IV) L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et, par suite, de nommer l'entité suivante commissaire aux comptes jusqu'à la date de la première assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom de famille et prénom usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2015. GAC/2015/2501. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053861/613.

(150061437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Grandica du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053005/9.

(150060819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053012/9.

(150060722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.
